




PharmaNews

Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma



Épidémie de rougeole au Maroc : quand les mythes «viraux» tuent !

-  Chronique
-  Revue de presse
-  Prochainement

Nous écrire

Chronique

Épidémie de rougeole au Maroc : quand les mythes «viraux» tuent !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le Maroc fait face, depuis plusieurs mois, à une flambée dramatique de rougeole, avec plus de 19 500 cas et 107 décès, principalement chez des enfants de moins de 12 ans. Cette situation met en exergue des défaillances structurelles et une responsabilité collective qu'il est urgent d'affronter.

À l'origine de cette crise sanitaire : une baisse alarmante de la couverture vaccinale. La pandémie de la Covid-19, avec ses restrictions et ses priorités chamboulées, a perturbé notre excellent Programme national d'immunisation qui a souvent été cité en exemple. Dans certaines régions, seulement 77 % des enfants sont vaccinés, loin du seuil de 95 % requis pour une immunité collective efficace.

Mais la pandémie n'est pas seule en cause. Une autre épidémie s'est répandue parallèlement : celle de la désinformation. Les réseaux sociaux regorgent de théories infondées sur les vaccins, alimentant une hésitation vaccinale qui met en danger des milliers de vies. Cette défiance est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre face à une maladie aussi contagieuse et grave.

Les disparités géographiques et sociales viennent également aggraver la situation. Dans les zones rurales ou isolées, l'accès aux services de santé est limité. La couverture vaccinale y est encore plus faible, laissant des enfants vulnérables. Ces inégalités révèlent un problème profond d'équité dans notre système de santé.



Le ministère de la Santé et de la Protection sociale n'est pas resté les bras croisés. Des campagnes de vaccination de grande ampleur ont été lancées, visant à atteindre une couverture de 95 % et à rattraper les enfants qui ont manqué leurs doses pendant les années critiques. Des efforts importants sont également déployés pour renforcer la surveillance épidémiologique et sensibiliser les populations.

Mais ces actions, bien qu'essentielles, ne suffisent pas à combler les lacunes existantes.

Ce combat contre la rougeole n'est pas seulement une question de santé publique. C'est un test de notre solidarité en tant que société. La vaccination est un acte de responsabilité collective. Ce n'est pas seulement une protection individuelle, mais un bouclier qui protège les plus vulnérables, ceux qui ne peuvent pas être vaccinés pour des raisons médicales.

Nous ne pouvons pas nous permettre de rester passifs face à cette crise. Les parents doivent s'assurer que leurs enfants sont vaccinés. Les professionnels de santé doivent redoubler d'efforts pour informer et convaincre. Les autorités doivent renforcer l'accès aux vaccins dans les zones enclavées ou sous-médicalisées. On doit également trouver des moyens pour promouvoir les faits scientifiques et limiter l'impact de la désinformation.

Pour conclure : la rougeole est une maladie que l'on peut prévenir. Ce qui manque, c'est une mobilisation totale et immédiate. Le coût de l'inaction est trop élevé : des vies perdues, des familles endeuillées et une confiance altérée dans notre système de santé. Le moment est venu de prendre nos responsabilités et de faire front, ensemble, contre cette épidémie.

Rougeole en chiffres

La rougeole est une maladie virale très contagieuse et grave qui se transmet par voie aérienne et qui peut entraîner des complications sévères voire la mort.

La vaccination antirougeoleuse a permis d'éviter plus de 60 millions de décès entre 2000 et 2023.

Bien qu'il existe un vaccin sûr et rentable, on estimait à 107 500 le nombre de décès dus à la rougeole dans le monde en 2023, décès principalement survenus chez les enfants de moins de cinq ans non vaccinés ou sous-vaccinés.

La proportion d'enfants ayant reçu une première dose de vaccin antirougeoleux était de 83 % en 2023, bien en deçà des 86 % enregistrés en 2019.

Source :OMS

REVUE DE PRESSE

Adoption d'un nouveau décret pour une réglementation plus stricte de la publicité des médicaments

Le Gouvernement vient d'adopter le projet de loi n°61-24, approuvant le décret-loi 2.24.728 qui complète la loi n°17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie. Ce texte vise à renforcer la transparence et l'efficacité dans le secteur pharmaceutique en simplifiant les procédures administratives.

Concernant la publicité des médicaments, toute publicité destinée au grand public ou aux professionnels de santé doit désormais obtenir une autorisation préalable de l'Agence marocaine des médicaments et produits de santé. Un dossier spécifique doit être soumis pour chaque demande d'autorisation, incluant des informations sur le médicament, la publicité proposée et des références scientifiques. L'Agence a soixante jours pour statuer sur la demande, et l'autorisation est valable un an, renouvelable. La publicité doit être claire, véridique, et contenir des avertissements qui s'imposent.

En cas de non-respect des réglementations, l'Agence se réserve le droit de suspendre ou retirer l'autorisation. La publicité auprès des professionnels de santé suit un processus similaire, avec un délai de quinze jours après le dépôt du dossier pour lancer la publicité, sauf observations de l'Agence.

Un système de certification de conformité aux bonnes pratiques de fabrication est instauré, nécessitant un certificat pour chaque site ou ligne de production. Pour obtenir un certificat de vente libre, les entreprises doivent déposer un dossier comprenant divers documents, notamment Une note relative à l'état des stocks de réserve du médicament destiné à l'exportation.

L'Agence a soixante jours pour se prononcer sur ces demandes, et le certificat est valide deux ans, sous réserve de la validité de l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Source : lematin.ma

Zona : Le vaccin Shingrix admis au remboursement en France sous certaines conditions

Depuis le 29 février 2024, la Haute Autorité de santé (HAS-France) recommande le vaccin Shingrix plutôt que Zostavax pour la vaccination contre le zona. Malgré cette recommandation, ce vaccin n'était pas remboursé, mais ce n'est plus le cas. En effet, il est désormais remboursable à hauteur de 65 % par l'Assurance maladie pour les adultes immunocompétents de 65 ans et plus, ainsi que pour les adultes de 18 ans et plus présentant un risque accru de zona (immunodéprimés).

Le schéma vaccinal de Shingrix comprend deux doses, espacées de deux mois, avec des ajustements possibles en cas de besoin



d'immunisation rapide ou de flexibilité du calendrier. Après un antécédent de zona ou une vaccination par Zostavax (qui n'est plus disponible en France), un délai d'un an est recommandé avant l'administration de Shingrix.

Source : Univadis

Réduction des prescriptions médicales en France: les généralistes récompensés pour leurs efforts d'économies



Pour limiter les dépenses de santé, l'Assurance maladie incite les médecins généralistes à prescrire moins de médicaments. En récompense de leurs efforts, une prime de 1 000 euros leur sera attribuée à la fin de l'année. Cette initiative vise à maîtriser les dépenses de la Sécurité sociale, dans un contexte où les comptes sont sous pression. Le Dr Jean-Luc Leymarie, un praticien interrogé sur le sujet, reconnaît que la charge de travail peut parfois conduire à des prescriptions excessives, mais souligne que cette mesure bénéficie aussi bien aux patients qu'aux médecins, en les incitant à plus de réflexion.

En pratique, environ un tiers des médecins généralistes devraient recevoir cette prime, car leurs prescriptions sont déjà bien inférieures à la moyenne nationale. Les deux tiers restants devront, quant à eux, réduire leur volume de prescriptions d'au moins 10 % par rapport à 2024. L'Assurance maladie cherche aussi

à réduire de 25 % la consommation d'antibiotiques d'ici 2027.

Les patients, bien que généralement attachés à la consommation de médicaments, ne semblent pas préoccupés par cette réduction. Beaucoup considèrent que cette mesure est bénéfique, citant des exemples comme au Japon, où la distribution de médicaments est strictement adaptée aux besoins réels des patients. Ils estiment que cette approche, qui limite les excès, permet une meilleure gestion des traitements tout en préservant la santé publique.

À titre d'information, la consommation de médicaments en France s'élevait en 2022 à 32,8 milliards d'euros (LEEM), soit une moyenne de 482 euros (5006 DH) par habitant, environ 10 fois la consommation annuelle moyenne par habitant au Maroc.

Source: capital.fr

Grève des pharmaciens au Gabon : Le non-paiement des dettes de la CNAMGS prive les assurés de médicaments

Les pharmaciens gabonais ont cessé de délivrer des médicaments à partir du 1^{er} janvier 2025 en raison d'une dette importante accumulée par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). Cette situation découle de l'incapacité de cette caisse à régler les factures des médicaments fournis aux assurés sociaux. La colère des pharmaciens est vive, et leur décision a été prise d'une manière immédiate, avec des conséquences dramatiques pour de nombreux assurés.

Le retard de paiement et l'accumulation d'une dette colossale pesant sur les pharmacies ont mis en péril leur viabilité économique. Les pharmaciens, confrontés à la nécessité de payer leurs salariés et leurs impôts, ont exprimé leur désarroi et leur frustration face à une situation qu'ils jugent insupportable.

Les assurés sociaux, principalement les retraités, les chômeurs et les étudiants, qui bénéficient d'une prise en charge à hauteur de 90 % par la CNAMGS pour leurs médicaments, sont les plus touchés par cette crise. Cette décision pourrait avoir des conséquences graves pour les plus vulnérables, qui dépendent des médicaments fournis par les officines.

L'Association des pharmaciens, à l'origine de ce mouvement de grève, appelle désormais à une rencontre avec le président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, afin de discuter des problèmes récurrents dans le système d'assurance maladie et de l'impact de ces impayés sur les officines. Les pharmaciens exigent des paiements mensuels réguliers pour éviter la faillite de leurs établissements et garantir la pérennité de l'accès aux soins pour les Gabonais.

Source : RFI

PROCHAINEMENT



SYNDICAT DES PHARMACIENS
D'OFFICINE DE LA WILAYA D'AGADIR

Organise

LES JOURNÉES PHARMACEUTIQUES D'AGADIR

* 13 ÈME ÉDITION *
13
ÈME
ÉDITION
* 13 ÈME ÉDITION *

10 & 11
Janvier
2025

SOUS LE THÈME

PHARMACIE D'OFFICINE DE DEMAIN ACTEUR CLÉ DANS LA PRISE EN CHARGE DU DIABÈTE TYPE II

 Fondation Mohammedia des Oeuvres
Sociales des Magistrats et Fonctionnaires
de la Justice - Centre de Vacances - Agadir

 Pharmagadir

Inscription
en ligne



PROGRAMME

LES JOURNÉES PHARMACEUTIQUES D'AGADIR

* 13 ÈME ÉDITION *
13
ÈME
ÉDITION
* 13 ÈME ÉDITION *

PROGRAMME

10 & 11 JANVIER 2025

VENDREDI 10 JANVIER

🕒 15H30

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

VISITE DES STANDS

INAUGURATION OFFICIELLE (DIABÈTE EN CHIFFRES, ENJEUX ET APPORT DE L'INTERPROFESSIONNALITÉ)

PAUSE CAFÉ

🕒 16H30

DÉPISTAGE ET SENSIBILISATION AU DIABÈTE

MODÉRATEUR

YOUSSEF BIHI
VICE-PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES PHARMACIENS
D'OFFICINE DE LA WILAYA D'AGADIR

RAPPORTEUR

DR NIZAR MELLAS
PHARMACIEN D'OFFICINE
À LA WILAYA D'AGADIR

THÈME I: «DIABÈTE TYPE II : DES SIGNES AVANT-COUREURS AUX COMPLICATIONS»

INTERVENANT

DR ABDELMAJID CHRAIBI
PROFESSEUR D'ENDOCRINOLOGIE, DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'AGADIR.

THÈME II: «BIOLOGIE DU DIABÈTE ET APPORT DES NOUVELLES SOLUTIONS DE SUIVI DU DIABÈTE TYPE II »

INTERVENANT

PR HASSAN KHIILI
PHARMACIEN-BIOLOGISTE À AGADIR, ANCIEN PRATICIEN HOSPITALIER EN FRANCE.

THÈME III: «APPORT DE L'INTERPROFESSIONNALITÉ ET DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DES PATIENTS»

INTERVENANT

PR AMAL MRANI ALAOUI
PROFESSEUR DE PHARMACIE CLINIQUE À LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE CASABLANCA
VICE-PRÉSIDENTE DU MOROCCAN COLLEGE OF CLINICAL PHARMACY.

THÈME IV: «CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET DE DÉPISTAGE DU DIABÈTE : BILAN ET PERSPECTIVES»

INTERVENANT

DR AICHA ZAHI
PHARMACIENNE D'OFFICINE PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ MAROCAINE DE LA VALORISATION DE L'ACTE OFFICINAL.

PANEL [I]

PROGRAMME

SAMEDI 11 JANVIER

09H45

PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DU DIABÈTE TYPE II

MODÉRATEUR

DR WAIL AMIM
PHARMACIEN D'OFFICINE À AGADIR
MEMBRE DU BUREAU DU SPOWA

RAPPORTEUR

DR SALMA NADIFI
PHARMACIENNE D'OFFICINE
À LA WILAYA D'AGADIR

THÈME V: «DIABÈTE TYPE II ET OBÉSITÉ»

INTERVENANT

PR MEHDI SOUFI
PROFESSEUR DE CHIRURGIE ET ENSEIGNANT À LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'AGADIR

THÈME VI: «ARSENAL THÉRAPEUTIQUE DU DIABÈTE »

INTERVENANT

DR AHMED OUAFIK
PHARMACIEN D'OFFICINE À OULED TAIMA

THÈME VII : «PRÉVENTION DU DIABÈTE :
APPORT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET D'UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE»

INTERVENANT

DR SALAHEDDINE HADDOU
PHARMACIEN-NUTRITIONNISTE ET HOMÉOPATHE

15H00

LA PHARMACIE MAROCAINE DÉFIS ET PERSPECTIVES

MODÉRATEUR

SAAD MADANI
PHARMACIEN D'OFFICINE À AGADIR

RAPPORTEUR

DR KAOUTAR ELBARDII
MEMBRE DU BUREAU DU SPOWA

THÈME VIII : «SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA PHARMACIE D'OFFICINE : COMMENT GARANTIR SA PÉRENNITÉ?»

INTERVENANT

MR SAÏD YOUSSEF
DOCTEUR EN SCIENCES DE GESTION, EXPERT-CONSULTANT

THÈME IX: «BAISSES DES PRIX DES MÉDICAMENTS ET LIMITES DE LA RÉMUNÉRATION DU PHARMACIEN :
PEUT-ON PRÉSERVER LES REVENUS DU PHARMACIEN ? »

INTERVENANT

DR ABDERRAHIM DERRAJI
PHARMACIEN D'OFFICINE ET FONDATEUR DE PHARMACIE.MA

THÈME X: «DÉVELOPPEMENT DE LA PHARMACIE D'OFFICINE : LE MÉDICAMENT NE SUFFIT PLUS !»

INTERVENANT

DR TAOUFIK DARRAZ
PHARMACIEN D'OFFICINE À CASABLANCA, EXPERT EN MERCHANDISING ET MARKETING OFFICIAL

PAUSE

17H30

RÔLE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENCADREMENT DES PHARMACIENS D'OFFICINE

MODÉRATEUR

DR YOUNESS FERMACH
MEMBRE DU BUREAU DE LA CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS PHARMACIENS DU MAROC

RAPPORTEUR

BASMA ID JAMAA
PHARMACIENNE D'OFFICINE À AIT MELLOUL

THÈME XI : «LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'OFFICINE VUE À TRAVERS LE DROIT »

INTERVENANT

DR MOHAMED MEIQUET
PROFESSEUR DE DROIT PHARMACEUTIQUE À LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE RABAT

THÈME XII : «REPRÉSENTATIVITÉ PROFESSIONNELLE, SE RESTRUCTURER POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS »

INTERVENANT

DR MOHAMED LAHBABI
PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS PHARMACIENS DU MAROC

LECTURE DES RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DES JOURNÉES

PANEL [II]

PANEL [III]

PANEL [IV]

PROCHAINEMENT

EXPO PHARMA 2025

14th EDITION
JANVIER 2025
10 - 11

CONGRÈS
**INTERNATIONAL
DES PHARMACIENS**

INSCRIPTION

RABAT
✓ Hôtel Sofitel Jardin des Roses

L'INSCRIPTION
ET L'ACCÈS SONT
GRATUITS POUR TOUTES NOS
CONFÉRENCES ET ATELIERS

CONTACT ET HÉBERGEMENT
WWW.EXPOPHARMA.MA

SIGMA Pharm
Connecting health solutions

MED EXPO

4^{ème} édition

LE SALON MÉDITERRANÉEN
RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE

**ENSEMBLE POUR UNE
MEILLEURE PRISE EN
CHARGE DE LA MALADIE
CANCÉREUSE !**

17-18 JANVIER 2025
HOTEL ROYAL TULIP
TANGER

SCANNEZ POUR PLUS D'INFOS
SUR MED EXPO 2025

CONTACTEZ NOUS
+212-686-682-814
CONTACT@SIGMAPHARMA.MA